



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 mai 2025

### **Journée nationale de l'accès au droit 2026 le 21 mai : mieux accompagner les victimes et rapprocher la justice des usagers**

**À l'occasion de la 9<sup>ème</sup> édition de la Journée nationale de l'accès au droit (JNAD), organisée le 21 mai 2026, le ministère de la Justice réaffirme une priorité portée par Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice : construire une justice plus accessible, plus lisible et plus attentive au parcours des victimes et des usagers.**

**Toute personne sur le territoire français, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe ou sa nationalité, peut gratuitement être informée sur ses droits et ses obligations, et être aidée dans ses démarches.**

Créée en 2018 par le ministère de la Justice, la Journée nationale de l'accès au droit est devenue un rendez-vous citoyen majeur destiné à faire connaître à chacun les dispositifs d'aide, d'information et d'accompagnement juridique disponibles partout sur le territoire. Car l'accès au droit constitue la première condition de l'accès effectif à la justice.

Cette année, les 101 conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) et les 4 conseils de l'accès au droit (CAD) organiseront de nombreuses manifestations gratuites et ouvertes à tous sur l'ensemble du territoire afin de promouvoir la politique publique de l'aide à l'accès au droit : portes ouvertes, consultations gratuites avec des professionnels du droit, conférences, ateliers pédagogiques, projections et animations.

#### **Deux grandes thématiques seront particulièrement mises à l'honneur :**

- **L'accès au droit des victimes**, au cœur de l'action du garde des Sceaux,
- **L'accès au droit à l'ère du numérique**, alors que l'intelligence artificielle, la dématérialisation des démarches et les violences en ligne transforment profondément le rapport des citoyens à la justice

Dans cette perspective, Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a souhaité engager une transformation profonde de l'accompagnement des justiciables avec la **création prochaine d'une Direction des victimes et des usagers au sein du ministère de la Justice**. Cette nouvelle direction aura pour objectif de mieux prendre en compte la place des victimes et des usagers dans l'institution judiciaire, de simplifier leurs parcours, d'améliorer leur accompagnement et de rendre la justice plus compréhensible et plus accessible au quotidien.

Cette réforme traduit une conviction simple : une justice efficace est aussi une justice qui sait accueillir, informer et accompagner.

#### **Partout en France, un service public accessible toute l'année**

L'accès au droit est un principe fondamental de citoyenneté, que le ministère de la Justice s'attache à concrétiser par une politique volontariste : en effet, c'est en connaissant ses droits qu'on est en mesure

#### **Contacts presse**

Cabinet du garde des Sceaux - 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau presse et veille du ministère - 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)

de les faire valoir. Qu'il s'agisse d'une question juridique, d'un doute sur une démarche ou d'une formalité administrative, et quel que soit le sujet (travail, famille, logement, consommation, etc.), les usagers disposent de plusieurs moyens pour se renseigner sur leurs droits ou bénéficier d'une aide juridique :

- **Le 3039, numéro unique de l'accès au droit** : gratuit et accessible aux personnes sourdes ou malentendantes, il permet d'être mis en relation avec le point-justice le plus proche et d'obtenir une information ou une aide (depuis l'outre-mer ou l'étranger, composer le 09 70 82 31 90).
- **Le site internet [justice.fr](https://www.justice.fr) et son application mobile** guident les usagers dans leurs démarches et fournissent de l'information fiable.
- **Près de 3 000 point-justice répartis sur tout le territoire** : ces lieux d'accueil gratuits, confidentiels et ouverts à tous permettent d'obtenir des informations et des conseils juridiques dans tous les champs de la vie quotidienne. [Trouver un point-justice](#)

**Pour plus d'informations cliquer [ici](#)**